



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°1070) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A**

**DÉCISION N° DM-25-188  
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

**L'ASSOCIATION «L'ORCHESTRE OSTINATO», A  
TITRE PAYANT**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, d'utiliser la salle Berlioz pour des répétitions, le 12 mai de 14h00 à 17h00 et les 13 et 15 mai 2025 de 9h00 à 16h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, une convention de location des salles pour un montant de 198,82 € T.T.C (cent-quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-deux centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 12 mai de 14h00 à 17h00 et les 13 et 15 mai 2025 de 9h00 à 16h00.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

|  |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture :<br>094-219400801-20250613-Imc1H13151H1-AR<br>Date de réception en Préfecture : 13/06/2025<br>Date de Publication : 13/06/2025 |
|--|